

NO: R-4011-2017

**HYDRO-QUÉBEC**

Demanderesse

- et -

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**  
(ci-après « **UMQ** »)

Partie intéressée

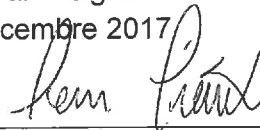
**AFFIRMATION SOLENNELLE AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN  
PREUVE PAR L'UMQ**

(Art. 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* chap. R-6.01, a.  
113 et 115)

Je, soussigné Pierre Prévost, analyste, exerçant ma profession au 7085, rue Giraud, Anjou, Québec, H1J 2H2, déclare solennellement ce qui suit :

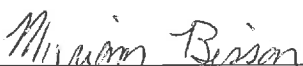
1. Je suis l'analyste mandaté par l'Union des municipalités du Québec en la présente cause;
2. J'ai préparé à ce titre un mémoire dans le cadre du dossier R-411-2017, Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2018-2019;
3. Ce mémoire est déposé au dossier comme pièce C-UMQ-0006;
4. J'ai également préparé la présentation de la preuve amendée versée au dossier au soutien de mon témoignage;
5. Tous les faits allégués dans le mémoire C-UMQ-0006 de même que dans la présentation de la preuve amendée sont vrais;
6. J'adopte ce mémoire de même que la présentation amendée à titre de preuve écrite pour l'Union des municipalités du Québec.

Et j'ai signé à Montréal, ce  
15 décembre 2017



Pierre Prévost

Affirmé solennellement devant moi  
à Montréal, ce 15 décembre 2017

  
Myriam Bisson Commissaire  
l'assermentation pour le Québec

